



Financement pour la pratique du sport en quartier défavorisé

Contexte

Le projet permet d'obtenir des financements dans le cadre d'une mise en place d'une pratique sportive en quartier défavorisé.

Pourquoi ?

Des politiques publiques sont mises en place pour le développement des activités sportives en quartier défavorisé.

L'objectif, dans le cadre du tennis de table est :

1. D'amener les jeunes (âge collège) éloignés de toute pratique sportive à découvrir le tennis de table
2. De participer à l'animation des quartiers et de la commune et contribuer à l'amélioration du vivre ensemble ;
3. De conduire le plus grand nombre de participants à une pratique régulière d'une activité;
4. De développer la mixité sociale au sein des clubs

Où ?

Une liste des quartiers ciblées est fournie (Auvergne Rhône Alpes) :

https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/uploads/Document/2a/1773_594_Liste-des-QPV-et-QVA.pdf

Pour et avec qui ?

Tout public.

Le club doit fournir un ou plusieurs encadrants (bénévoles ou salariés) et le matériel nécessaire à la pratique.

Demande de subvention :

- ☞ Intercommunalités Contrat de ville
- ☞ Fondations
- ☞ Éducation Nationale

Quand ?

Par exemple les mercredis après-midis de 14h à 16h entre Mars et Juin ou sur tout créneau qui pourrait être proposé par la ville concernée.

Moyens

Exemple de budget – 1500 euros minimum. A adapté en fonction du projet.

1. Salaires des intervenants
2. Achats de raquettes et de balles. Gratuité de l'opération

Charges	Montant	Produits	Montant
60. achats	1500	74. subventions	3000
65. autres charges de gestion courante	1500	75. Autres produits de gestion courante	
86. bénévoles	1000	87. bénévoles	1000
Total	4000	Total	4000

Accompagnement Ligue

Possibilité de contrat d'objectif avec la Ligue : <http://www.lauratt.fr/index.php/developpement/aides-aux-clubs/35-convention-d-objectifs-soutien-aux-clubs>

En savoir + : www.lauratt.fr

Référent Ligue : Lydie Courault comité de l'Isère lydie.courault@ttisere.com